

PRÉFACE

La Constitution française de 1958 déclare : « La France est une République indivisible, **laïque**, démocratique et sociale ».

La Laïcité s'est imposée à partir de la loi du 9 décembre 1905 relative à la Séparation des Églises et de l'État, aboutissement d'une démarche de liberté initiée par l'esprit des Lumières. Cette loi a établi l'étendue et les limites de la Laïcité. Nous en constatons aujourd'hui toute la modernité et la pertinence tant les assauts dont elle est la cible sont permanents et violents.

Cette loi fut considérée en son temps comme une loi d'apaisement. Ceci se retrouve dans ses deux premiers articles : « elle assure la liberté de conscience », « elle garantit le libre exercice des cultes dans la limite de l'intérêt de l'ordre public » mais « ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

À chacune et chacun sa liberté de conscience, à l'État de veiller à la neutralité de la loi commune, et à l'égalité des droits entre croyants et non-croyants. C'est une loi de liberté et une loi de rassemblement, celle des citoyennes et des citoyens attachés au libre exercice de la pensée et de son expression.

La Laïcité nous est précieuse. Elle instaure l'égalité de tous au regard de la loi commune permettant de croire ou pas, d'exercer librement un culte ou non, et d'exprimer son attachement aux principes de la République.

Vivre dans une République laïque est précieux et nous conforte, en toutes circonstances, dans l'espoir d'une humanité meilleure. La Laïcité, en s'appuyant sur la raison, libère l'individu de toute sujétion, y compris par rapport à sa communauté d'origine. Elle nous a ouvert, à nous femmes, la marche vers notre émancipation et notre accès à la citoyenneté.

Nous voulons toujours croire que la Laïcité s'exprime par l'universalité de la loi commune qui rassemble la communauté des citoyens. Les valeurs maçonniques sont aussi celles de la République dont la Laïcité est un des piliers. Cette laïcité qui permet la cohabitation harmonieuse : le vivre ensemble.

Depuis de nombreuses années, la GLFF a inscrit dans sa déclaration de principe son indéfectible attachement à la Laïcité ; nous serons toujours présentes pour la promouvoir et la défendre. Aujourd'hui, il nous appartient de saisir toutes les opportunités pour faire vivre le principe de la Laïcité en veillant au respect de la loi de 1905.

La Grande Loge Féminine de France est déterminée à mener le combat contre l'obscurantisme et à dénoncer les terrorismes religieux et politiques.

Marie-Thérèse Besson